



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6390^e séance

Lundi 27 septembre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Davutoğlu	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Spindelegger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rodham Clinton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Toungui
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Ajumogobia
	Ouganda	M. Kutesa
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Hague

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lettre datée du 1^{er} septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/462)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lettre datée du 1^{er} septembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/462)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Cette présence confirme l'importance de la question à l'examen.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/462, qui contient le texte d'une lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note d'orientation relative à la question à l'examen.

Avant de donner la parole au Secrétaire général, je voudrais m'arrêter brièvement sur les raisons qui ont motivé l'organisation de la présente séance.

Près d'une décennie s'est écoulée depuis l'attaque perpétrée par les terroristes le 11 septembre 2001 contre les tours jumelles du World Trade Center à New York, à quelques pâtés d'immeubles d'où nous nous trouvons aujourd'hui. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1373 (2001) après cet attentat odieux et lâche contre des civils innocents a été une étape historique dans la lutte contre le terrorisme. En effet, la résolution avait une résonance qui allait au-delà d'une expression sincère et naturelle de solidarité venant du monde entier, car elle a constitué une base solide et pratique sur laquelle doivent se fonder les mesures individuelles et collectives nécessaires dans la lutte contre le fléau du terrorisme.

Aujourd'hui, cette résolution continue de servir de cadre de référence et d'orientation dans notre campagne contre le terrorisme. Néanmoins, malgré un certain nombre de mesures encourageantes prises depuis lors, le terrorisme demeure une menace grave

contre la paix et la sécurité internationales. Dans certaines régions du monde, il y a même eu une augmentation du nombre d'activités illégales menées par divers groupes terroristes. En d'autres termes, les terroristes ont montré qu'ils avaient du ressort en s'adaptant à l'évolution des circonstances et en exploitant les lacunes et les failles de notre position commune.

Voilà pourquoi nous devons tout autant faire preuve de détermination et de ressort dans notre lutte contre cette menace. Nous ne devons jamais être satisfaits de ce que nous avons accompli, et nous devons toujours essayer de faire mieux. Par ailleurs, aucun pays n'étant à l'abri du terrorisme, nous devons agir collectivement et être pleinement solidaires. Et l'ONU est le meilleur endroit pour unir nos forces et adopter une position ferme et unifiée. En effet, l'ONU a toujours joué un rôle central dans la lutte mondiale contre le terrorisme, que ce soit dans le domaine de l'établissement des normes, du renforcement des capacités ou du suivi de la mise en œuvre.

Le Conseil de sécurité ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il doit veiller au premier chef à ce que nous soyons bien préparés et bien équipés dans notre lutte contre le terrorisme. C'est précisément pourquoi nous avons décidé d'organiser la présente séance, avec les objectifs spécifiques suivants : faire un véritable bilan des 10 dernières années; procéder à un examen sans complaisance de l'efficacité des mesures prises jusqu'à présent; procéder à une évaluation franche de la menace actuelle posée par le terrorisme; et établir une stratégie d'avenir audacieuse et dynamique. Nous espérons que des échanges francs et ciblés contribueront à donner un nouveau souffle à la campagne que la communauté internationale mène contre le terrorisme et souligneront les priorités qui doivent faire l'objet d'une attention et d'un suivi constants et concertés.

Nous aurions évidemment préféré que les États qui ne sont pas membres du Conseil participent à la séance. Cela n'aurait fait que renforcer davantage notre message contre le terrorisme. Toutefois, compte tenu de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, nous avons dû opter pour ce format aujourd'hui, sachant qu'il y aura d'autres occasions avant la fin de l'année où tous les Membres de l'ONU pourront prendre part au débat.

En outre, en tant que Président du Comité contre le terrorisme, la Turquie a aussi travaillé avec diligence depuis le début de l'année pour souligner l'importance d'une coopération et coordination étroites entre États Membres. Nous sommes guidés par les principes de transparence, d'échanges et de partenariat qui, nous en sommes convaincus, non seulement renforceront la prise de conscience aux niveaux international, régional et national, mais rationaliseront également nos efforts contre la menace en constante évolution du terrorisme. Nous continuerons de travailler dans cet esprit au cours des mois à venir.

J'invite maintenant le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole. Je lui suis reconnaissant d'avoir pu se joindre à nous aujourd'hui. Sa profonde conviction personnelle et son dévouement pour faire avancer la cause de la lutte antiterroriste depuis qu'il est à la tête de notre organisation sont des plus louables. Je ne pouvais donc espérer meilleure introduction à cette occasion.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos chaleureuses et aimables paroles. Je remercie la présidence turque du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat et je vous souhaite Monsieur le Ministre des affaires étrangères Davutoğlu chaleureusement la bienvenue. Je souhaite également une chaleureuse bienvenue aux autres ministres qui prennent part à cette très importante réunion du Conseil.

Le terrorisme pose une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Nombre des pays représentés à cette table ont subi dans leur chair cette menace. Il y a eu tant d'attentats, de vies perdues et de familles détruites. L'ONU aussi a été visée, de l'Iraq au Pakistan et de l'Algérie à l'Afghanistan.

Le terrorisme est peut-être une tempête qui se prépare, mais la réponse internationale prend de l'élan. Au cours des cinq dernières années, l'ONU a étendu ses activités antiterroristes, accru la coordination entre les agences et renforcé les partenariats avec une large palette d'organisations internationales et régionales. Des initiatives conjointes avec les États Membres dans de nombreuses régions, notamment le Sahel, la corne de l'Afrique – le Moyen-Orient et l'Asie du Sud et centrale – ont montré que nous pouvons faire beaucoup.

La lutte contre le terrorisme suppose une approche globale. D'abord, nous devons poursuivre

nos efforts dans les domaines de la sécurité et de l'application de la loi. Cela inclut des mesures pour priver plus encore les terroristes de ressources financières et de mobilité, et pour les empêcher d'acquérir et d'utiliser des armes de destruction massive.

Deuxièmement, d'autres domaines méritent une attention plus grande. L'éducation, le développement, le dialogue interculturel et la prévention des conflits revêtent tous une importance grandissante dans la lutte contre les conditions favorables à la propagation du terrorisme.

Troisièmement, nous devons faire plus pour mieux comprendre les raisons qui font que des personnes recourent à la violence, de manière à mieux pouvoir empêcher d'autres de suivre la même voie.

Quatrièmement, nous devons continuer à renforcer le régime juridique, en faisant fond sur les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme existants et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces mesures ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies n'ont de valeur que si elles sont appliquées de façon égale et cohérente.

Cinquièmement, nous devons améliorer la manière dont nous mettons en commun les informations et les meilleures pratiques. Cela signifie qu'il faut mettre sur pied des dispositifs de coordination nationaux et des réseaux régionaux et mobiliser la société civile, le secteur privé et les médias.

Aucune stratégie antiterroriste ne serait complète sans un plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale ont systématiquement fait de la protection des droits de l'homme un élément constitutif de toute politique efficace de lutte contre le terrorisme, et je me félicite de l'attention que le Conseil accorde à ce sujet. Plusieurs États – notamment ceux qui ont été victimes du terrorisme – ne demandent qu'à remplir leurs obligations en vertu des cadres de lutte contre le terrorisme mais manquent de ressources et d'autres moyens pour le faire. Le renforcement des capacités est par conséquent une priorité pour l'ONU.

Au regard de la gravité de la situation dans la région sahélo-maghrébine, je suis déterminé à travailler avec les dirigeants de la région pour renforcer les capacités nationales de lutte contre le terrorisme. En

Asie centrale, l'ONU œuvre déjà au renforcement des capacités dans les domaines de l'application de la loi, de la justice pénale et de la coopération internationale.

Je voudrais aussi mettre l'accent sur l'importance d'aider les victimes du terrorisme. On se souviendra qu'il y a deux ans, nous avons organisé ici au Siège un séminaire très émouvant au cours duquel de nombreuses victimes du terrorisme ont pu parler de leur expérience. Le 8 octobre, une nouvelle fois ici à l'ONU, nous organisons la projection du documentaire « Killing in the name », qui non seulement jette un coup de projecteur sur les souffrances des victimes du terrorisme mais aidera aussi, nous l'espérons, ces victimes et d'autres à s'engager davantage pour que cessent de tels crimes.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, je me félicite de la coordination accrue entre les organes subsidiaires du Conseil et les entités partenaires au sein de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme. Nous devons tous renforcer notre coopération avec les entités, telle l'Alliance des civilisations, qui traitent des mesures énumérées au titre du pilier I de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'Alliance est au centre de la riposte des Nations Unies à l'extrémisme et à l'intolérance, et une voix de modération indispensable face à l'incitation et à la haine qui occupent une place si prépondérante dans les manuels de terrorisme.

Aucune cause ni aucun grief ne peut justifier le terrorisme. Je voudrais souligner de nouveau la détermination de l'ONU face à un défi mondial et transfrontalier qui cherche à nous causer tant de mal à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je voudrais rendre hommage au Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées pour les résultats obtenus ces dernières années, sous la présidence avisée de l'Autriche, et saluer le précieux concours de l'Équipe de surveillance, notamment la révision de la Liste récapitulative.

J'invite maintenant S. E. M. Michael Spindelegger, Ministre des affaires étrangères de la République d'Autriche, à prendre la parole.

M. Spindelegger (Autriche) (*parle en anglais*) : D'horribles actes terroristes sont commis presque chaque jour. Pratiquement aucune partie du monde n'est épargnée. Le terrorisme ignore les frontières. Aucun pays n'est à l'abri. Aucun pays, grand ou petit, ne peut réussir seul à le vaincre. Le terrorisme ne peut être combattu efficacement que dans un cadre multilatéral mondial. L'ONU doit être au centre de nos efforts conjoints de lutte contre le terrorisme.

Je tiens à remercier la Turquie d'avoir organisé ce débat et vous personnellement, Monsieur le Président, de présider la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé. L'Autriche appuie pleinement le projet de déclaration présidentielle qui doit être adopté aujourd'hui et qui envoie un message fort quant à la volonté du Conseil de combattre le fléau du terrorisme.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies fournit le premier cadre stratégique de lutte globale et concertée contre le terrorisme auquel ont souscrit tous les pays de la planète. Pour qu'elle réussisse, il faudra qu'elle soit mise en œuvre par le biais de mesures concrètes. Il y a quelques semaines, l'Assemblée générale a achevé le deuxième examen de la mise en œuvre de la Stratégie. Quelques progrès ont été accomplis, mais il reste beaucoup à faire pour mieux faire connaître la Stratégie et pour qu'elle soit mise en œuvre partout dans le monde. Pour mieux lier les efforts des États Membres à cet égard, en octobre 2009, avec la Suisse, la Turquie, la Norvège et d'autres partenaires, l'Autriche a coparrainé le premier Atelier international des coordonnateurs nationaux de lutte antiterroriste, tenu à Vienne.

La coordination et la coopération sont essentielles au succès de notre action antiterroriste. Les États Membres; les organes et les entités de l'ONU, tels le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale; d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales; ainsi que la société civile et le secteur privé, doivent conjuguer et coordonner leurs efforts. Nous encourageons l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme à poursuivre ses efforts pour coordonner les activités de lutte antiterroriste à l'échelle du système des Nations Unies et veiller à leur cohérence.

L'Autriche invite le Conseil de sécurité et ses trois comités chargés de lutter contre le terrorisme et leurs groupes d'experts respectifs à envisager des moyens de mieux appuyer les activités de l'Équipe spéciale, d'intégrer la Stratégie dans leurs travaux et de

coordonner leurs activités de manière transparente et efficace.

L'Autriche est fermement convaincue que toute action de lutte contre le terrorisme doit être fondée sur le respect des droits de l'homme et de la légalité. Nous devons tous veiller à ce que toute mesure prise pour lutter contre le terrorisme soit conforme aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier celles découlant du droit des droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire. Il est indispensable de se doter d'un système national pénal efficace et fondé sur la légalité pour prévenir les actes de terrorisme et traduire les terroristes en justice. À cet égard, nous saluons le travail réalisé par le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui fournit une assistance technique sur des questions juridiques et autres liées à la lutte contre le terrorisme.

L'Autriche est également déterminée à promouvoir la primauté du droit dans les activités quotidiennes du Conseil et de ses organes subsidiaires. En particulier, dans le cadre de sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, l'Autriche s'est activement employée à rendre plus régulières, plus claires et plus équitables les procédures. Cette année, le Comité a achevé l'examen biennal de sa liste récapitulative. Sur les 488 noms inscrits sur la liste, des centaines ont été mis à jour et 10 % environ ont été radiés.

La désignation récente de M^{me} Kimberly Prost en tant que premier Médiateur chargé d'examiner les demandes de radiation conformément à la résolution 1904 (2009) constitue une avancée importante dans cette voie. Ces mesures permettront de rendre plus équitable et plus efficace l'action du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. Toutefois, d'autres mesures devront être prises pour renforcer l'équité et la clarté des procédures, en particulier pour ce qui est des autres régimes de sanctions.

L'Autriche salue les progrès accomplis par le Comité contre le terrorisme s'agissant de la protection des droits de l'homme dans le contexte de la résolution 1373 (2001). Cependant, la mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre le terrorisme en faisant place à l'état de droits continue de se heurter à des difficultés importantes. À cet égard, nous préconisons

l'élaboration des meilleures pratiques possibles et de lignes directrices pour garantir la cohérence des approches adoptées par les États dans le domaine des droits de l'homme et de la lutte antiterroriste. Une stratégie préventive du Comité contre le terrorisme est essentielle en la matière pour assurer sa crédibilité et le succès de son action sur le long terme. La prochaine prorogation de la durée du mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme permettra de réaffirmer cet engagement.

Dans le cadre des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), lors de l'examen complet d'octobre 2009, l'Autriche a lancé une initiative visant à faire prendre conscience de la nécessité de veiller au plein respect de la légalité, des normes garantissant une procédure régulière et des droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application de la résolution 1540 (2004). L'Autriche prévoit également d'organiser, les 15 et 16 décembre de cette année à Vienne, une réunion rassemblant des organisations internationales et régionales compétentes dans les domaines couverts par la résolution 1540 (2004).

Nous sommes convaincus que nous ne pourrions faire échec au terrorisme sur le long terme qu'en éliminant les conditions propices à sa propagation. Nous devons obtenir l'adhésion de la population par le dialogue et la confiance mutuelle. À cet égard, nous saluons le rôle joué par l'Alliance des civilisations sous la direction de la Turquie et de l'Espagne. L'Autriche s'enorgueillit d'accueillir la cinquième réunion annuelle du Forum de l'Alliance, compte tenu de notre longue expérience en tant que centre d'échanges pour le dialogue, la coopération et la paix. Dans le cadre de nos initiatives favorisant le dialogue dans le but d'accroître la confiance et la compréhension entre les différentes communautés religieuses et culturelles, l'Autriche lancera en novembre 2010 le premier forum euro-arabe des jeunes dirigeants issus du monde politique, de la société civile, du monde des affaires et du secteur de l'environnement en Europe, en Turquie ou dans le monde arabe, afin de réfléchir à la manière de former des dirigeants responsables.

Pour terminer, l'Autriche salue une nouvelle fois la tenue de la présente séance du Conseil, qui souligne le rôle central que l'ONU joue dans la lutte contre le terrorisme et affirme avec force notre unité face à la menace mondiale du terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M^{me} Hillary Rodham Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, à prendre la parole.

M^{me} Rodham Clinton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, du dynamisme avec lequel la Turquie et vous-même dirigez cette année le Comité contre le terrorisme. Je vous sais également gré de nous avoir réunis ici aujourd'hui pour examiner une question qui constitue une mission commune visant à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous sommes tenus de nous acquitter de cette mission, en tant que pays et en tant que communauté de pays, pour protéger nos citoyens, renforcer la sécurité, promouvoir la stabilité dans des zones instables et favoriser la création de conditions propices à des progrès durables.

Je tiens à remercier le Secrétaire général et son équipe ici à l'ONU, car, après tout, l'ONU est notre cadre d'échanges principal et nous permet de partager les meilleures pratiques et d'aider les pays aux prises avec le terrorisme à renforcer leurs capacités pour faire face aux menaces qui se posent. L'ONU a récemment pris des mesures pour réaliser des progrès dans ce domaine en intégrant la lutte contre le terrorisme dans toutes ses activités visant à régler les problèmes qui menacent la paix et la sécurité dans le monde, tout en encourageant la transparence et une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies et entre les équipes chargées du plan national partout dans le monde de lutter contre le terrorisme dans les communautés.

Je voudrais aborder brièvement les progrès accomplis grâce à un outil essentiel de la lutte antiterroriste : la liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Cette liste doit être adaptée à mesure que la menace posée par ces groupes change, et nous vous félicitons donc que le Comité 1267 mette régulièrement à jour cette liste. À ce jour, pour cette année, 45 noms ont été radiés de la liste et 17 autres y ont été ajoutés. Nous saluons la création, par le Comité, du poste de médiateur chargé d'examiner les demandes de radiation présentées par des personnes ou des entités. Nous vous félicitons également de l'inscription sur la liste d'Al-Qaida dans la péninsule arabe et de ses chefs et nous encourageons les États Membres à fournir au Comité

des informations actualisées sur une base régulière pour garantir la fiabilité de cette liste.

Un tel régime, comme c'est le cas de tous nos efforts conjoints, ne peut être solide que si notre détermination commune l'est également. Aujourd'hui, je voudrais affirmer que les États-Unis sont déterminés à travailler dans le cadre d'institutions multilatérales, y compris l'ONU, pour faire face aux menaces posées. Nous nous employons également à renforcer ce système multilatéral. Nous pensons qu'il pourrait être plus efficace. Aussi, bien que nous l'appuyions fermement, nous souhaitons travailler avec tous les membres ici présents pour l'améliorer car nous sommes également convaincus qu'aucun pays ne peut combattre seul le terrorisme. Il s'agit d'un problème mondial exigeant que tous les pays fassent preuve de prudence et de créativité, qu'ils soient ouverts à des idées nouvelles, prêts à abandonner des stratégies inefficaces et à l'écoute les uns des autres au sujet des menaces que nous rencontrons et de la manière avec laquelle nous les abordons. Nous aurons bien plus de chances de mettre en échec les réseaux terroristes tels qu'Al-Qaida et son syndicat d'organisations si nous unissons nos efforts pour surveiller leurs activités, partager des informations, déjouer leurs plans et mettre leurs chefs hors d'état de nuire.

Ces groupes ont une vision mondiale et nous devons également en avoir une. Cela commence par une compréhension commune de la situation d'ensemble. La lutte contre le terrorisme appelle une approche globale, comme cela apparaît dans le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à l'issue de la présente séance. Nous devons donc mener des activités de renseignement à même de mettre au jour des complots terroristes, et nous avons besoin de militaires et d'agents des forces de l'ordre formés et prêts à les faire avorter, d'agents du contrôle des frontières capables de détecter d'éventuels dangers, de systèmes judiciaires en mesure de poursuivre les criminels en justice de manière équitable et efficace et de systèmes pénitentiaires pouvant accueillir les personnes arrêtées et/ou reconnues coupables. Nous devons faire plus pour développer ces institutions et ces capacités et pour nous entraider en mobilisant les compétences et les ressources nécessaires.

Mais en même temps, et outre ces mesures, nous devons bien comprendre que la lutte contre le terrorisme ne consiste pas uniquement à empêcher les terroristes d'agir. Il faut également et d'abord empêcher que les gens ne deviennent des terroristes. Il

faut traiter des conditions sociales, économiques et politiques qui permettent aux extrémistes d'exploiter les vulnérabilités des personnes. Pour les personnes dont la vie est faite de frustration et de désespoir, pour celles qui croient que leur gouvernement ne répond pas leurs besoins ou les réprime, les points de vue d'Al-Qaida et d'autres groupes peuvent avoir un certain attrait, mais ce sont des points de vue ancrés dans la destruction et nous devons proposer une autre perspective fondée sur l'espoir, l'opportunité et la possibilité.

Il faut donc mettre en place des politiques qui donnent aux populations la possibilité de se bâtir un avenir meilleur, renforcer notre attachement aux valeurs fondamentales, en particulier les droits de l'homme et l'état de droit. Dans notre ardeur à lutter contre les terroristes, nous ne pouvons pas sacrifier ces valeurs. Ce sont nos valeurs qui nous différencient de ceux qui tentent de détruire tous les progrès réalisés au cours de l'histoire, et je me dois d'ajouter ici, en particulier pour les femmes et les filles.

Ainsi, tout en luttant contre le terrorisme partout dans le monde, nous ne pouvons pas abandonner nos valeurs. Nous devons les défendre. Chacun des pays présents au Conseil de sécurité aujourd'hui a ressenti les effets du terrorisme ou de l'extrémisme violent. Nos citoyens ont été la cible d'attaques, nos villes ont été menacées et, malheureusement, ces menaces ne vont pas s'arrêter, mais notre détermination à protéger nos populations et notre humanité commune est plus forte que ceux qui cherchent à nous nuire. Je crois que si nous faisons preuve d'intelligence et de sérieux dans notre approche et continuons à coopérer, nous pourrions réduire et finir par supprimer la menace du terrorisme.

Encore une fois, je remercie le Secrétaire général et, en particulier vous-même, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui pour parler de cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent le Ministre des relations extérieures du Brésil, S. E. l'Ambassadeur Celso Luiz Nunes Amorim, à prendre la parole.

M. Amorim (Brésil) (*parle en anglais*) : Je félicite le Ministre Davutoğlu et la présidence turque d'avoir organisé cet important débat sur le terrorisme. Je souhaite également remercier le Secrétaire général, dont nous partageons les idées. Je me réjouis de constater ici aujourd'hui une telle communauté de vues sur cette importante question.

Le terrorisme est un fléau qui hante notre époque. Rien ne saurait justifier les actes de terrorisme, qui infligent sans discrimination peur et souffrances. Le Brésil a toujours condamné le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Dans notre constitution, la répudiation du terrorisme est un principe fondamental de nos relations internationales. Le Brésil est partie à toutes les conventions internationales pertinentes et à tous leurs protocoles contre le terrorisme.

Il faut riposter au terrorisme, grave menace mondiale, par une approche globale et en tenant pleinement compte de la complexité de ses causes profondes. La violence et l'intolérance prennent racine dans un environnement où règnent depuis longtemps les injustices culturelles, économiques, politiques et sociales, ce dont il a été fait mention aujourd'hui. Le développement économique et social, dans un climat de respect mutuel, est le meilleur antidote contre le terrorisme.

Dans la lutte contre le terrorisme, le Brésil a une préférence marquée pour des accords et des arrangements qui soient vraiment multilatéraux. Il faut renforcer les capacités de l'ONU dans ce domaine. Nous appuyons sans réserve la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et apprécions le fait que cette stratégie repose sur une perspective globale.

Nous devons nous garder de toute rhétorique et de toute prise de position dangereuses qui alimentent la xénophobie et les préjugés. La tolérance est le meilleur moyen d'éviter la polarisation et l'extrémisme violents. À cet égard, des initiatives telles que l'Alliance des civilisations des Nations Unies peuvent avoir un rôle à jouer. Notre projet de déclaration présidentielle y fait justement allusion.

Lors d'une conférence sur la lutte contre le terrorisme tenue en 2003 ici à New York, le Président Lula avait souligné que la répression – toute importante qu'elle soit – ne pouvait pas à elle seule venir à bout des motivations des terroristes. Il est également indispensable de lancer des initiatives diplomatiques fondées sur le droit international. Le Brésil insiste sur la nécessité urgente d'achever les négociations sur une convention générale des Nations Unies contre le terrorisme, en accordant une attention particulière au lien qui existe entre la criminalité organisée et le financement du terrorisme.

Il y a également tout lieu de craindre que les terroristes n'aient accès aux armes de destruction

massive, en particulier les armes nucléaires. Au Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, tenu en avril, le Président Lula a réaffirmé que, sans remettre en cause la prise de mesures de sécurité indispensables, la façon la plus efficace de réduire le risque que des dispositifs nucléaires ne tombent entre de mauvaises mains consiste à éliminer tous les arsenaux nucléaires complètement et de manière irréversible.

Le Conseil a un rôle exceptionnel à jouer, tant pour riposter au terrorisme que pour le prévenir. Le mieux que nous puissions faire pour lutter contre le terrorisme serait de trouver des solutions justes et durables à des questions inscrites depuis longtemps à notre ordre du jour. Les efforts de consolidation de la paix peuvent également permettre d'éviter la dissémination de l'extrémisme dans les pays qui sont déjà en proie à des conflits et à des luttes sociales. Il importe donc, dans le cadre des mesures de sécurité, de privilégier la coopération et le renforcement des capacités, ainsi que le partage de l'information.

Je réitère le plein appui du Brésil aux initiatives prises par les comités du Conseil de sécurité pour faciliter l'assistance technique aux pays qui en font la demande. À cet égard, le Brésil est prêt à coopérer avec d'autres pays. Nous avons le devoir commun de prévenir et de combattre le terrorisme. Les stratégies de lutte contre le terrorisme doivent reposer sur la primauté du droit et sur la protection intégrale des droits de l'homme de toutes les personnes concernées.

La réalisation pleine et entière des droits de l'homme universels, y compris le droit au développement, doit faire partie intégrale de tous les efforts menés pour lutter contre la menace terroriste. C'est pour toutes ces raisons que le Brésil est pleinement attaché à lancer une riposte coordonnée et pluridimensionnelle à tous les défis posés par le terrorisme. L'ONU doit être aux premières lignes de cette entreprise.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, S. E. M. William Hague, à prendre la parole.

M. Hague (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous suis très reconnaissant, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, et je remercie également le Secrétaire général d'être parmi nous.

Le terrorisme reste l'un des plus grands défis posés à la paix, la sécurité et la stabilité internationales, et de ce fait donc au développement et à la prospérité des nations. La menace que représente le terrorisme international change et devient plus diffuse et, par conséquent, la riposte de la communauté internationale doit évoluer elle aussi. Nous devons faire front commun et poursuivre la coopération fructueuse du passé afin de protéger nos propres citoyens et d'aider ceux des autres régions où le terrorisme a pris pied.

Si les efforts de l'Organisation des Nations Unies se sont améliorés et sont dignes de louanges, il est encore possible, à notre avis, d'améliorer la coordination entre les divers organes de l'ONU chargés de la lutte contre le terrorisme, et entre les autres entités du système des Nations Unies et les États Membres, afin d'aider les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres stratégies de lutte contre le terrorisme.

Les programmes des Nations Unies axés sur le renforcement des capacités des États Membres à lutter contre le terrorisme doivent compléter les efforts bilatéraux des États Membres. L'ONU a pour fonction de combler les brèches que les terroristes, leurs partisans et ceux qui les financent pourraient exploiter. Du fait des contraintes financières communes à la plupart des pays depuis la crise financière, il est d'autant plus important que nous concentrons les ressources sur les pays les plus vulnérables.

À cet égard, la menace qui émane de la frontière pakistano-afghane reste l'une de nos principales préoccupations à long terme. Les inondations catastrophiques survenues récemment risquent d'exacerber la situation actuelle. Il nous faut donc renforcer l'appui international accordé au Gouvernement pakistanais afin que l'instabilité et la misère humaine qui prévalent aujourd'hui ne deviennent pas les agents recruteurs de demain.

Partout où ils le pourront, les terroristes essaieront de tirer profit des catastrophes, de l'instabilité, des sentiments d'exclusion et des conflits; ils chercheront à user de la pauvreté et des griefs politiques à leurs fins violentes, et à justifier l'injustifiable à l'aide d'arguments politiques, sociaux et économiques spécieux. Et donc, les efforts que nous déployons pour soulager les souffrances, réduire la pauvreté, prévenir les conflits, maintenir et consolider la paix, qui sont des efforts d'une importance capitale,

permettront également de saper l'idéologie de l'extrémisme violent et de réduire les rangs d'Al-Qaida et des autres groupes terroristes.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, réaffirmée à l'unanimité par l'Assemblée générale plus tôt ce mois-ci, reconnaît qu'il importe de traiter des conditions propices au terrorisme. À cette fin, les organismes des Nations Unies, comme par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNESCO, doivent assumer un rôle actif et complet en tant que membres de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Nous avons vu croître la capacité et l'ambition d'Al-Qaida dans la péninsule arabique, d'Al-Qaida dans le Maghreb islamique, et d'extrémistes se réclamant d'Al-Qaida en Afrique de l'Est. Nous devons œuvrer dans ces régions avec les gouvernements et un ensemble de partenaires pour combattre, contenir et réduire la menace. Les terroristes s'adaptent et deviennent de plus en plus opportunistes.

La tendance croissante aux enlèvements visant à obtenir une rançon en est un exemple. Le Gouvernement britannique estime que nous devons agir pour empêcher que les enlèvements visant à obtenir une rançon ne deviennent une importante source de financement du terrorisme. Notre propre expérience des situations de prise d'otages fait que nous savons combien les cas d'enlèvements sont complexes, mais il est dangereux de considérer les rançons comme un mal nécessaire ou un moyen légitime pour régler les affaires d'enlèvements. Elles constituent un encouragement à commettre de nouveaux enlèvements et financent les meurtres. Des attaques de grande envergure peuvent être mises sur pied pour seulement quelques dizaines de milliers de dollars, ce qui signifie que des rançons s'élevant à des millions de dollars peuvent financer des dizaines d'attaques. La résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée en décembre dernier, confirme explicitement qu'il est illégal de payer des rançons aux personnes et entités sanctionnées par le Conseil parce qu'elles sont affiliées à Al-Qaida ou aux Taliban, et nous engageons tous les pays à respecter cette résolution.

Nous sommes réunis en ce lieu en partie du fait des terribles atrocités commises près d'ici il y a neuf ans. Il n'est presque aucun pays au monde qui soit épargné par le terrorisme. Les victimes, leur famille et leurs communautés subissent bien évidemment les conséquences les plus durables et les plus dévastatrices

du terrorisme. Cela m'est rappelé chaque jour, car à l'extérieur du Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, à Londres, se trouve un monument érigé en l'honneur des 202 personnes parmi lesquelles 28 ressortissants britanniques qui ont péri dans les attentats de Bali.

L'ONU peut fournir une tribune aux victimes du terrorisme dans le monde entier, leur permettre de s'exprimer et aider les autres à puiser force et inspiration dans leur courage. Leurs histoires nous rappellent que le terrorisme est une agression contre toute l'humanité. Elles constituent l'antidote le plus efficace contre les propagateurs d'une idéologie violente et poussent les gouvernements du monde entier à faire cause commune contre le terrorisme sous toutes ses formes. Le Royaume-Uni ne fléchira pas dans cette lutte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paul Toungui, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République gabonaise.

M. Toungui (Gabon) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour l'initiative de cet important débat consacré à la lutte antiterroriste. Nous connaissons votre engagement et celui de votre pays dans le combat contre ce phénomène. En saluant la présence parmi nous du Secrétaire général de l'ONU, je voudrais lui renouveler l'appui de mon pays pour son action constante en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Je voudrais enfin souscrire à la déclaration présidentielle qui sera adoptée à la fin de notre débat.

Le terrorisme n'est pas seulement une atteinte à la vie et à la dignité de la personne humaine, il est aussi et surtout une négation de la civilisation et ne peut donc se justifier. Aucune cause, aucune idéologie, aucune religion ne peut servir de prétexte aux atrocités perpétrées à travers le monde, en Somalie, en Ouganda, en Inde, en Russie, en Afghanistan, en Iraq et au Sahel pour ne citer que les exemples les plus récents.

Le caractère tentaculaire du terrorisme appelle une réaction forte et solidaire de la communauté internationale. Depuis l'adoption des résolutions 1373 (2001), 1267 (1999), et 1540 (2004) du Conseil de sécurité, les Nations Unies ont pris la pleine mesure de leur responsabilité en fournissant aux États Membres l'assistance nécessaire pour lutter efficacement contre le terrorisme. Je voudrais ici saluer le rôle remarquable joué par la Turquie, l'Autriche et le

Mexique dans la conduite des travaux des Comités de lutte contre le terrorisme.

En adoptant la Stratégie antiterroriste mondiale en septembre 2006, les États Membres de notre organisation ont réaffirmé leur engagement à combattre le terrorisme international. Cet élan doit nous conduire à consolider le cadre juridique et les moyens d'action de la lutte contre ce phénomène. Il nous faut par conséquent tout mettre en œuvre pour surmonter les divergences d'approche qui entravent la finalisation d'une convention générale contre le terrorisme international.

Face à l'universalité de la menace terroriste, aucune nation, petite ou grande, n'est à l'abri de ce fléau. Parallèlement, on note une réelle asymétrie des moyens de lutte qui contraste avec la nature globale des enjeux. En effet, au coût considérable des moyens de lutte s'ajoute la sophistication des méthodes opérationnelles utilisées par les auteurs d'actes terroristes. C'est pourquoi je voudrais lancer un appel pour le renforcement des capacités des pays en développement en tenant compte des besoins spécifiques et des menaces identifiées, singulièrement à l'échelle des pays africains.

Mon pays se félicite de la tenue à Libreville en juin dernier de l'atelier régional destiné aux pays de l'Afrique centrale, à l'initiative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Cet atelier a été l'occasion pour nous de nous approprier les dispositions juridiques applicables aux actes illégaux commis contre la sécurité de la navigation maritime et les plates-formes pétrolières offshore. De même, le Gabon a pris d'importantes mesures sur le plan sécuritaire, financier et fiscal-douanier pour renforcer, en synergie avec les États de la sous-région, les dispositifs préventifs et répressifs contre le financement du terrorisme.

Je terminerai en disant que notre action commune contre le terrorisme doit s'inscrire en phase avec nos engagements en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la pauvreté. La lutte contre le terrorisme étant une responsabilité collective, mon pays réaffirme son engagement à contribuer à l'effort mondial de lutte contre cet odieux phénomène.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Henry Odein Ajumogobia, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria.

M. Ajumogobia (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à vous féliciter d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat important au moment opportun. Notre échange de ce matin fait à n'en pas douter suite à la réunion tenue le 17 juin dernier à Istanbul, également à l'initiative de votre gouvernement. Je salue la présence du Secrétaire général à la présente séance et je le remercie de sa déclaration très instructive.

Nous nous félicitons des progrès considérables accomplis en matière de lutte antiterroriste depuis l'adoption de la résolution 1373 (2001), et nous notons en particulier les efforts louables déployés par les trois comités antiterroristes du Conseil créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) pour veiller à la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes et améliorer leurs méthodes de travail et leur interaction avec les États Membres.

Les récents attentats terroristes à l'explosif commis à Mogadiscio, à Vladikavkaz (Russie), à Zahedan (Iran) et à Kampala (Ouganda), sans parler des multiples attentats perpétrés en Iraq et en Afghanistan, sont des rappels brutaux de l'actualité et de l'énormité des problèmes que pose le terrorisme. Nous savons désormais que l'absence de mesures antiterroristes efficaces conjuguée à la faiblesse des contrôles législatifs et financiers et à l'insuffisance des contrôles policiers le long des longues frontières maritimes et des frontières terrestres poreuses fournit un tremplin aux activités terroristes. De fait, les pays dont les capacités institutionnelles sont faibles sont les plus susceptibles d'être infiltrés par des réseaux terroristes.

En Afrique de l'Ouest, le commerce illicite mais très répandu des armes légères et de petit calibre importées dans la région par des acteurs non étatiques, en collaboration avec des producteurs et des fournisseurs d'armes étrangers sans scrupules, facilite les activités terroristes. Nous souhaitons donc renouveler notre appel à une riposte internationale efficace, notamment avec l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes pour venir compléter la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, ainsi que les activités du Groupe des armes légères de la CEDEAO.

Pour appuyer la mise en œuvre des résolutions internationales relatives à la lutte antiterroriste, les États doivent adopter au plan national des mesures

législatives et institutionnelles fondées sur les droits de l'homme, le respect d'une procédure régulière et l'état de droit. Conformément à cet objectif, le Parlement nigérian examine un projet de loi sur la prévention du terrorisme qui aborde ces questions. Pour renforcer nos efforts en matière de lutte contre le terrorisme, nous avons également créé un organe de coordination national qui regroupe quatre centres de lutte antiterroriste. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, dans le cadre de l'initiative d'assistance intégrée en matière de lutte contre le terrorisme, pour appuyer les activités antiterroristes au Nigéria. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour faciliter les contacts trilatéraux entre les donateurs, les prestataires d'assistance technique internationale et les pays qui ont besoin d'une telle aide.

Nous appuyons la collaboration et la coordination permanentes entre la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les autres institutions des Nations Unies, dans le cadre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. La Direction exécutive doit également envisager d'autres solutions permettant d'assister les États et les organisations régionales dans les domaines du contrôle des frontières, de l'échange d'informations et du renseignement afin de renforcer leurs capacités en la matière. Nous saluons également les efforts déployés par ceux qui fournissent une assistance technique aux pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme ne saurait être laissée à un seul pays ou une seule région. Elle nécessite une action mondiale collective, concertée et coordonnée pour avoir une efficacité maximale. Une telle démarche exige du Conseil qu'il prenne en compte les mesures de nature à améliorer la mise en œuvre de différentes résolutions de lutte contre le terrorisme. Il faut encourager une plus grande coopération régionale et internationale, ainsi qu'une meilleure coordination entre les acteurs concernés. La création de pôles régionaux consacrés à certains pays spécifiques s'avère également une nécessité. Nul n'est besoin de souligner l'importance des institutions transversales, et des transferts spontanés et réguliers de connaissances permettant de combler les lacunes existantes.

Il importe au plus haut point de régler les problèmes de capacités des États et de leurs institutions de manière intégrée, notamment par le biais de mesures permettant de remédier aux conditions économiques,

sociales et politiques qui sont propices au terrorisme et à sa propagation. L'adoption d'une Stratégie antiterroriste mondiale par l'Assemblée générale est un événement positif à cet égard. Nous prions instamment le Conseil non seulement d'envisager une démarche semblable, mais aussi d'appuyer l'élaboration d'une convention internationale globale sur le terrorisme.

Le ferme soutien apporté par les gouvernements africains aux campagnes mondiales de lutte contre le terrorisme doit être renforcé grâce à une coopération accrue aux échelons bilatéral et multilatéral, en particulier dans les domaines de l'extradition et de l'arrestation de terroristes africains.

Je voudrais, pour terminer, dire une nouvelle fois que nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. J'exhorte la communauté internationale à mobiliser la volonté politique nécessaire pour relever le défi, car rien ne saurait justifier le meurtre d'innocents. Nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à l'issue de ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Sam Kutesa, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda, à prendre la parole.

M. Kutesa (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé très instructif.

Les odieux attentats terroristes perpétrés de par le monde continuent de prouver combien il est nécessaire de mener une action collective résolue pour écarter cette menace changeante à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons pu observer dans bien des pays la façon dont des actes terroristes de sang-froid peuvent frapper sans discrimination ceux qui en sont les victimes et leur famille. Le terrorisme est donc une menace mondiale.

L'Ouganda condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et réaffirme que tous les actes terroristes sont des actes criminels, injustifiables, quels qu'en soient le motif ou l'auteur. Le 11 juillet, l'Ouganda a été l'objet d'un lâche attentat terroriste perpétré par le groupe Al-Shabab, qui a fait de nombreux morts et blessés. Cette attaque était là pour nous rappeler que nous devons faire front de façon encore plus résolue contre le terrorisme.

L'ONU a apporté une importante contribution aux efforts de lutte antiterroriste. Il est intéressant de voir qu'en septembre 2006, elle a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale afin de renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Cette adoption était d'autant plus importante que c'était la première fois que les États Membres de l'ONU convenaient d'une démarche stratégique commune pour lutter contre le terrorisme.

Nous considérons que les activités des trois Comités de lutte contre le terrorisme sont précieuses pour les travaux du Conseil de sécurité. Nous félicitons les comités notamment de leur travail d'élaboration de stratégies communes afin de lutter contre le terrorisme au niveau international.

Nous avons observé ces derniers temps que les réseaux terroristes étaient de plus en plus sophistiqués, en ce qu'ils savaient habilement mettre à profit les technologies de la communication et de l'information, et les liens noués avec les réseaux criminels transnationaux pour financer leurs opérations. Une partie de cette sophistication croissante se manifeste par un chevauchement symbiotique des activités terroristes avec des activités criminelles internationales telles que le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et la traite des personnes.

Nos efforts collectifs doivent essentiellement viser à priver les terroristes de refuges, à éliminer les sources de financement du terrorisme, à réduire la vulnérabilité des États et à améliorer les capacités de préparation et de réponse des pays en cas d'urgence. C'est ainsi que nous pourrions préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté des États, et garantir la sécurité de nos concitoyens.

Étant donné que le terrorisme et les activités criminelles transnationales prospèrent précisément grâce à ces mêmes faiblesses, et recourent à des acteurs fort semblables, il importe que l'ONU appuie la mise en œuvre de mesures antiterroristes qui permettront de détruire les relations synergiques et symbiotiques qu'ils entretiennent ou pourraient entretenir.

Nous sommes convaincus que des mesures de lutte antiterroriste soigneusement élaborées et tenant compte de faiblesses fondamentales des États, telles que la grande détresse économique et la fragilité des structures étatiques, peuvent efficacement priver les terroristes de lieux sûrs et de viviers de recrutement, tout en renforçant la capacité des États de faire pièce efficacement aux menaces terroristes.

Il est également important d'accorder une attention prioritaire à la prévention dans la lutte contre le terrorisme. Nous devons veiller à ce que notre démarche collective mette l'accent sur le renforcement des capacités nationales et régionales, et facilite la coopération entre les États. Il faut également mettre davantage l'accent sur un meilleur échange d'informations, une planification opérationnelle et des initiatives qui renforcent les capacités et la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

L'Ouganda souligne l'importance d'une coopération plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales dans les activités de lutte antiterroriste. Nous sommes convaincus que cette coopération est la démarche qui s'impose si l'on veut concevoir des mesures plus efficaces de lutte contre le terrorisme.

Dans leur détermination collective à contrer cette menace commune, les pays africains ont adopté des instruments et des décisions en vue de créer un cadre commun de prévention et de lutte contre le terrorisme. Les membres de l'Union africaine (UA) ont adhéré aux dispositions de la Convention d'Alger de 1999 comme principes directeurs de leur action collective de prévention et de lutte contre le terrorisme. Le Sommet de l'Union tenu à Kampala en juillet de cette année a souligné la nécessité d'intensifier les efforts et d'accroître la mobilisation sur le continent afin de lutter contre le fléau du terrorisme. Il y a également été demandé aux États membres de mettre en œuvre des mesures renforcées de coopération et de coordination afin d'accroître l'action collective contre le terrorisme sur le continent.

Enfin, la lutte contre le terrorisme est dans l'intérêt de chacun d'entre nous. Nous sommes convaincus qu'en œuvrant de concert, nous serons en mesure d'écarter la menace du terrorisme. Toutefois, il nous faut, dans nos efforts, faire montre de notre détermination, individuelle et collective, à prévenir et à combattre le terrorisme de façon déterminée, pour la paix et la sécurité de chacun d'entre nous.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Gérard Araud, Représentant permanent de la France, à prendre la parole.

M. Araud (France) : Je remercie naturellement la présidence turque du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat. Nous sommes tous touchés par le terrorisme, ou susceptibles de l'être. La France ainsi a

été frappée, voici à peine quelques jours, par l'enlèvement au Niger de cinq de ses concitoyens.

La France veut donc voir l'ONU jouer un rôle accru dans la lutte contre le terrorisme. Dans ce domaine, beaucoup a déjà été fait. Depuis 1963, nous sommes ainsi dotés de 16 instruments internationaux. Depuis le début des années 90, le Conseil de sécurité s'est saisi de cette question, qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Un régime de sanctions visant Al-Qaida et les Taliban a été mis en place. Grâce à la volonté des États Membres de l'ONU, il existe aujourd'hui une Stratégie antiterroriste mondiale à laquelle l'Assemblée générale vient de réaffirmer son soutien.

Mais la menace change en permanence d'aspect comme de nature parce qu'elle tient à des racines complexes, propres à chaque situation régionale. Nous parlons ici de racines, non de causes, encore moins de justifications : s'il est un point sur lequel la communauté internationale ne doit en aucun cas transiger, c'est que le terrorisme est, dans tous les cas, dans toutes les circonstances, inexcusable. Mais cette pétition de principe ne doit pas nous empêcher de chercher à comprendre les racines du phénomène terroriste, de manière à mieux adapter les outils que nous avons élaborés pour y faire face.

Il me paraît important à cet égard de souligner l'une des évolutions les plus importantes que nous avons pu constater dans les réseaux terroristes depuis quelques années : leur propension à la régionalisation. Plus qu'à une nébuleuse globale et décentralisée, nous sommes aujourd'hui face à des mouvements autonomes les uns par rapport aux autres, ayant chacun leurs modes de recrutement, leurs ressources logistiques et financières, leur objectif politique, leur propre logique, qui nécessitent des réponses spécifiques et adaptées. Al-Qaida au Maghreb islamique est l'un des exemples les plus manifestes de cette évolution, qui voit un groupe définir une stratégie régionale de déstabilisation, comme des modes opératoires transnationaux. Nous devons imaginer une riposte qui puisse prendre en compte cette évolution.

Nous avons engrangé des succès contre les réseaux terroristes, mais il faut faire plus. L'ensemble des États doit ratifier et mettre en œuvre les 16 instruments juridiques internationaux pertinents. Les négociations sur la convention globale sur le terrorisme, potentielle clef de voûte de la coopération

internationale, doivent aboutir. La lutte contre le terrorisme menée par les forces de sécurité et les autorités judiciaires doit se poursuivre, dans le respect des droits de l'homme et des instruments internationaux pertinents. C'est une condition de la légitimité et de l'efficacité de la lutte contre le terrorisme.

L'assistance technique doit conforter l'action conjointe des services de renseignement, des autorités de police et des instances judiciaires. Elle doit aider tous les États à remplir leurs engagements. La pauvreté et l'absence de perspectives de développement sont le terreau du terrorisme. Les programmes des Nations Unies doivent continuer de prendre en compte cette dimension.

Nous devons favoriser de véritables stratégies régionales en réponse aux déstabilisations orchestrées par les réseaux terroristes. La montée de la criminalité transnationale organisée, sur laquelle le Conseil s'est déjà penché, constitue également un facteur important de propagation du terrorisme, dans la mesure où elle affaiblit les capacités de réponse des États. Notre organisation doit rester mobilisée contre ce fléau. À cet égard, je signalerai comme exemple le trafic de drogue, qui en est une illustration, que ce soit en Asie centrale ou en Afrique de l'Ouest.

Enfin, nous devons tous apporter notre soutien à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, chargée de coordonner l'ensemble des actions de l'Organisation en matière de lutte contre le terrorisme. Nous devons également appuyer les travaux du Groupe d'experts créé en appui au Comité créé par la résolution 1267 (1999), qui est chargé de tenir à jour la Liste récapitulative des personnes et entités liées à Al-Qaida et aux Taliban.

Voilà notre vision : donner à la communauté internationale les moyens de faire face, dans le strict respect des principes démocratiques et des droits de l'homme, à une menace qui pèse aujourd'hui sur tous les États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Fédération de Russie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité sur ce sujet très important qu'est la lutte contre le terrorisme.

Les attentats terroristes violents perpétrés sur notre territoire et celui de nombreux autres États témoignent de l'ampleur de cette menace et nous rappellent notre responsabilité commune d'éliminer le terrorisme et la nécessité de renforcer les mesures visant à combattre et à prévenir le terrorisme. La Russie réaffirme sa position de principe : elle condamne sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous estimons que c'est à l'ONU, étant donné son caractère universel, qu'il revient toujours de donner l'impulsion politique et morale en la matière et de coordonner les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, conformément à sa Charte et aux autres normes du droit international.

Les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme n'ont rien perdu de leur actualité et de leur importance. Leur mise en œuvre intégrale par les Membres de l'ONU est un élément essentiel de l'ensemble des mesures antiterroristes adoptées par les États dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

La Russie est disposée à continuer d'appuyer activement l'action antiterroriste du Conseil de sécurité et de ses comités subsidiaires spécialisés et à s'efforcer de renforcer l'efficacité des mesures prises par le Conseil. Nous sommes d'avis que le renforcement du dialogue entre le Conseil de sécurité et les États Membres concernant la mise en œuvre des résolutions pertinentes est crucial si nous voulons atteindre ces objectifs.

Concrètement, la répression du financement du terrorisme et des autres formes d'appui dont disposent les terroristes, la surveillance des frontières en vue de repérer les activités terroristes et la dissolution des liens qu'entretiennent le terrorisme et la criminalité organisée, y compris le trafic de drogue, sont des priorités urgentes. L'Afghanistan, où le terrorisme et la production de stupéfiants continuent de s'alimenter mutuellement, constitue une illustration claire de ces liens dangereux. D'après l'évaluation que nous avons faite, la production de stupéfiants en Afghanistan a tellement augmenté qu'elle est devenue en soi une menace à la paix et à la stabilité internationales. Le lien entre la piraterie et le terrorisme devient également de plus en plus évident. Dans certaines régions du monde, des groupes de pirates partagent leurs profits avec des terroristes.

Il importe également tout particulièrement de prendre des mesures efficaces pour punir les actes terroristes. À cet égard, il convient de renforcer l'efficacité de la coopération internationale en matière de prévention, y compris l'entraide judiciaire. Le principe selon lequel il faut extraditer ou juger les suspects doit triompher. Les lacunes juridiques, les asiles qu'on leur offre et les autres moyens qui permettent aux responsables de ces actes d'échapper à la justice doivent être éliminés. À ce propos, il convient de rappeler ici la proposition faite par la Russie quant à l'élaboration d'une convention mondiale sur l'extradition et l'entraide judiciaire, y compris en matière de lutte contre le terrorisme.

D'une manière générale, le renforcement du cadre juridique international en matière de lutte contre le terrorisme est devenu une nécessité pressante. Il est nécessaire de résoudre la question de la définition du terrorisme dans le contexte d'une convention générale sur le terrorisme international. La nécessité de réglementer davantage le cyberspace, et notamment d'en prévenir l'utilisation à des fins terroristes s'impose de plus en plus. Je redis ici que la Russie est favorable à l'élaboration d'une convention générale sur la cybercriminalité.

Il convient également de rappeler les conventions internationales existantes en matière de lutte contre le terrorisme. Il faut poursuivre les efforts visant à en accroître le nombre de signataires afin d'en promouvoir la pleine mise en œuvre. Ici, nous soulignons le rôle important que joue à cet égard l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont les services font l'objet d'une demande sans cesse croissante.

On a pu voir avec le temps que les mesures de régression du terrorisme devaient être complétées par tout un ensemble d'efforts en matière de prévention du terrorisme, y compris des mesures destinées à éliminer les conditions qui l'alimentent, à renforcer le dialogue entre civilisations et religions, à combattre l'idéologie de la violence et de l'extrémisme militant et à lutter contre la radicalisation des sociétés.

À cet égard, nous soulignons l'importance de la résolution 1624 (2005) qui a pour but de lutter contre l'incitation au terrorisme et de renforcer le dialogue interculturel et les mesures de prévention. La Russie ne souscrit pas à la théorie du choc des civilisations et des cultures. Elle refuse catégoriquement de voir associer une religion, quelle qu'elle soit, au terrorisme. À cet

égard, nous voyons les possibilités qu'offre l'Alliance des civilisations, créée à l'initiative de la Turquie et de l'Espagne, qui propose d'exécuter les projets dans le cadre de cette alliance afin de mieux lutter contre la propagation idéologique du terrorisme.

Les efforts de lutte contre le terrorisme sont considérablement plus efficaces quand les États, la société civile et le secteur privé œuvrent de concert, dans le cadre d'un partenariat égal et réciproque. C'est avec satisfaction que nous constatons que l'initiative prise par la Russie en 2006 en faveur de la mise en place d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, a pris forme, qu'elle a acquis l'élan nécessaire et qu'elle fait désormais partie intégrante des projets, programmes et mesures concrets menés dans ce domaine à travers le monde. Nous continuerons à contribuer à ces efforts au niveau national et dans le cadre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

L'adoption du projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis aujourd'hui va permettre de réaffirmer la détermination et l'unité du Conseil face à la menace implacable du terrorisme. Elle reflète bien les efforts croissants que le Conseil consacre à la lutte contre le terrorisme et à l'élimination de ce fléau.

Pour terminer, je tiens à affirmer que la Fédération de Russie est prête à poursuivre, en étroite coopération avec les autres États, ses efforts vigoureux pour renforcer la communauté internationale, en même temps que la capacité de l'ONU de résoudre les problèmes urgents liés à la sécurité antiterroriste.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de Bosnie-Herzégovine, M. Ivan Barbalić.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*): Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement turc, d'avoir organisé la présente séance, et je me félicite en particulier de la manière dont vous dirigez le présent débat. Nous apprécions à sa juste valeur chaque occasion qui nous est donnée de consolider nos efforts communs et réitérons notre détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes, la menace qu'il représente étant vouée à perdurer un certain temps.

Du fait de ses diverses formes, méthodes et manifestations, le terrorisme représente un défi pour le monde moderne et pour nos sociétés, et menace la paix et la sécurité internationales. Il nous incombe donc à tous de prévenir et combattre ensemble ce fléau mondial tant en prenant des mesures au niveau national que par une action concertée au plan international. Dans ce contexte, c'est à l'ONU, en tant qu'organisation universelle, et au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qu'il incombe au premier chef d'accroître l'efficacité des politiques de lutte contre le terrorisme et de définir les normes juridiques internationales nécessaires pour ce faire. Conclure les négociations sur la Convention générale sur le terrorisme international et adopter cet instrument international spécifique d'application du droit représenterait pour la communauté internationale et les États Membres un outil efficace pour renforcer leur coopération et leur coordination dans le cadre de leur action conjointe de lutte contre le terrorisme.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies demeure le principal cadre international régissant l'action concrète et efficace de la communauté internationale. De ce fait, nous appelons à sa mise en œuvre pleine et entière, et nous nous félicitons de la récente adoption à l'unanimité de la résolution 64/297 de l'Assemblée générale au cours du deuxième examen biennal de la Stratégie.

Certes, c'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité principale de la mise en œuvre de la Stratégie, mais le rôle de l'ONU dans la coordination des activités de lutte contre le terrorisme, par le biais de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, reste extrêmement important. Par ailleurs, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) restent les outils majeurs de la campagne mondiale de lutte contre le terrorisme. Je tiens à réitérer que la Bosnie-Herzégovine appuie pleinement toutes les mesures prises pour renforcer davantage ces mécanismes et, par là même, la campagne dans son ensemble.

La promotion et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit doivent rester une priorité. Ils constituent en effet les valeurs fondamentales inscrites dans la Charte des Nations

Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toute mesure prise par les États pour combattre le terrorisme, y compris la poursuite et la condamnation des auteurs d'actes de terrorisme et la protection et l'indemnisation des victimes, doit être ancrée dans la primauté du droit et être conforme aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment celles découlant du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire.

Depuis le débat que le Conseil de sécurité a consacré au terrorisme en décembre 2008 (voir S/PV.6034), nous avons observé d'importantes améliorations concernant le respect des droits et libertés fondamentaux dans les régimes de sanctions internationaux. L'adoption de la résolution 1904 (2009) et la nomination récente du Médiateur confirment la volonté de la communauté internationale de promouvoir des procédures d'inscription et de radiations claires et justes s'agissant de la liste du Comité 1267, ce qui contribue à une plus grande transparence des activités de ce comité et, globalement, à la crédibilité du régime antiterroriste.

En raison de la corrélation croissante entre terrorisme, criminalité transnationale organisée, trafics de drogue et d'armes et blanchiment d'argent, et du fait que les terroristes recourent fréquemment aux nouvelles technologies de l'information, il faut une approche globale intégrée et une coopération étroite entre les institutions publiques compétentes et la société civile au niveau national, ainsi qu'une coopération et une coordination avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Bien que chaque État ait la responsabilité principale de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et mesures appropriées, il est indispensable que l'ONU aide les États Membres à renforcer leurs capacités de prévention et de lutte contre le terrorisme. La coopération aux niveaux régional et international, y compris par un échange constant d'informations, de renseignements et de meilleures pratiques, et la fourniture d'une assistance technique aux pays qui en ont besoin permettront aux pays de remplir leurs obligations découlant des instruments internationaux pertinents et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Enfin, la Bosnie-Herzégovine se félicite de la déclaration présidentielle sur le terrorisme dont le

Conseil est saisi aujourd'hui et réitère sa ferme détermination à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes aux niveaux national et international.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le Représentant permanent du Liban, S. E. M. Nawaf Salam, à prendre la parole.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, souhaiter la bienvenue au Ministre Davutoğlu et remercier la présidence turque d'avoir organisé la présente séance de fond importante, car l'ONU a un rôle primordial à jouer dans la lutte contre le terrorisme. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son précieux exposé. Nous nous associons à la déclaration présidentielle dont le Conseil est saisi pour adoption aujourd'hui.

Le Liban condamne fermement tous les actes de terrorisme quels qu'ils soient et estime qu'ils portent atteinte à la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'aux droits de l'homme fondamentaux, en particulier le droit à la vie. Au cours de l'histoire moderne, le monde a été le théâtre de plusieurs formes de terrorisme, dont les victimes ont été des personnes innocentes appartenant à diverses religions, nationalités et cultures. Les attentats du 11 septembre 2001 à New York en sont l'un des pires exemples, comme l'a souligné le Président libanais devant le Conseil de sécurité jeudi dernier (voir S/PV.6389).

Le terrorisme frappe sans discrimination de nombreuses régions du globe – du Japon à Sri Lanka en passant par l'Égypte, la Jordanie et l'Arabie saoudite, et de l'Inde au Pakistan en passant par l'Ouganda, le Kenya, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Espagne et d'autres pays. Alors que, depuis plusieurs années, nous nous efforçons d'arrêter une définition unifiée du terrorisme, des innocents en sont victimes chaque jour, souvent parce que le hasard a voulu qu'ils soient présents au moment où les terroristes ont décidé de frapper. Il ne suffit plus de condamner le terrorisme, les meurtres et la destruction, car cela n'améliore pas la situation et ne protège pas les innocents.

Le Liban rejette vigoureusement la tendance à associer le terrorisme à une religion, notamment l'islam. L'islam n'est pas une religion d'extrémisme. Comme le dit le Coran, « Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes » (*Le Coran, II:143*). L'islam est la religion du dialogue. Le Coran prescrit aussi de « discuter[r] avec eux de la meilleure façon » (*ibid., XVI:125*).

Le terrorisme n'a épargné ni les musulmans ni l'islam. De nombreux musulmans ont compté parmi les victimes des atroces attentats du 11 septembre 2001. Aujourd'hui, de nombreux musulmans continuent de tomber sous les bombes en Iraq, en Afghanistan, au Yémen et en Somalie – certains jusque dans les mosquées. Cette religion divine, qui exhorte à la tolérance et à l'acceptation d'autrui, fait l'objet de tentatives constantes de dénigrement. Une campagne en cours actuellement, une version intellectuelle du terrorisme, répand une image terrifiante de l'islam, et cela a abouti à l'islamophobie. Nous voulons donner l'alerte : il pourrait être extrêmement dangereux de prendre à la légère ces actes de provocation, comme la profanation de sites religieux ou le manque de respect montré à l'égard des croyants. Nous respectons absolument la liberté d'expression, mais de tels actes ne relèvent pas de cette liberté, ce ne sont que des provocations qui attisent indéniablement la flamme du terrorisme.

Le Liban fait la distinction entre le terrorisme et le droit légitime des populations à résister à l'occupation étrangère, lequel est inscrit dans toutes les résolutions et normes internationales et dans tous les instruments internationaux. Le meilleur exemple en est que personne n'a appelé de « terrorisme » la résistance française face à l'occupation nazie pendant la Deuxième Guerre mondiale. Vous-même, Monsieur le Président, êtes le mieux placé pour confirmer que Mustafa Kemal Atatürk est devenu le symbole de l'indépendance turque lorsqu'il a mené la résistance face à la présence étrangère en Turquie.

Le Liban apprécie à sa juste valeur l'action que l'Organisation des Nations Unies et tous ses organes et organismes mènent pour lutter contre le terrorisme. Nous réaffirmons notre détermination à coopérer avec toutes ces entités du système, y compris les Comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004).

Nous préconisons d'aider les États à renforcer leurs institutions et leurs capacités juridiques pour combattre le terrorisme. À ce titre, nous demandons que toutes les mesures qui sont prises pour combattre le terrorisme respectent les droits de l'homme et la primauté du droit. Nous devons tenir compte des liens d'interdépendance qui existent entre tous les vecteurs du terrorisme, notamment la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de stupéfiants et le blanchiment d'argent.

Le Liban estime que les moyens militaires, les échanges de renseignements, les contrôles exercés sur les fonds et aux frontières ne suffisent pas pour combattre le terrorisme. Il faut s'attaquer à ses causes profondes et éliminer les facteurs qui l'alimentent, notamment les foyers de tension; il faut en finir avec le deux poids deux mesures qui caractérise l'application des résolutions internationales; il faut accepter la différence et respecter les spécificités de chaque pays au lieu de tenter de les éliminer ou d'en déformer l'image. Nous devons également mettre fin à l'occupation étrangère, à l'injustice, à la pauvreté et aux violations des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Nous nous devons également de défendre le rôle du dialogue entre les cultures et les civilisations, comme l'a préconisé le Liban durant sa présidence du Conseil en mai dernier. L'initiative de l'Alliance des civilisations lancée par la Turquie et l'Espagne joue un rôle important.

Tout en soulignant combien il importe de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, il n'est nul besoin de rappeler que l'un des moyens employés par Al-Qaida pour recruter des terroristes est d'exploiter la souffrance des Palestiniens. Ce simple fait nous rappelle que nous devons insister sur la nécessité de progresser plus rapidement vers une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le Liban, qui a signé la plupart des conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, a également subi des bombardements terroristes, qui ont coûté la vie à un certain nombre d'hommes politiques, dont en particulier le Président Rafic Hariri, mais aussi à de nombreux journalistes et personnes innocentes ces cinq dernières années. Les forces libanaises ont combattu des groupes terroristes et continuent de le faire. Notre armée est parvenue à éliminer l'un des plus dangereux d'entre eux, Fatah al-Islam, à Nahr Al-Barid dans le nord du Liban. Ce groupe n'avait rien à voir avec le mouvement de libération nationale palestinien, le Fatah, ou avec l'islam.

Le Liban a en outre été victime du terrorisme d'État israélien au cours des dernières décennies. Je rappelle qu'Israël a bombardé des installations civiles, notamment des centrales électriques, des systèmes d'adduction d'eau et des installations pétrolières, un aéroport, des ponts, des avions de ligne et même des hôpitaux et des ambulances de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge, ainsi que les locaux des Nations Unies à Cana, qui étaient censés abriter les personnes âgées, les femmes et les enfants, qui se croyaient protégés par le drapeau bleu.

L'Assemblée générale a arrêté par consensus une stratégie antiterroriste. Le Liban espère que cela se traduira par une convention globale qui s'attaquera au terrorisme de manière concertée. C'est possible si nous décidons de venir à bout de ce phénomène objectivement et en appliquant les règles et dispositions du droit international.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement japonais, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat thématique visant à susciter un débat constructif sur la lutte contre le terrorisme. Je voudrais également dire ma reconnaissance au Secrétaire général pour l'exposé complet et riche en informations qu'il a présenté.

Le terrorisme demeure l'une des plus grandes menaces qui plane sur la paix et la sécurité internationales. Bien que la communauté internationale, sous la houlette de l'ONU, ait réalisé des progrès dans la lutte contre le terrorisme, les menaces que font peser les organisations terroristes et les terroristes restent très élevées. Al-Qaida, d'autres organisations terroristes et des intégristes locaux restent actifs et menacent de nombreuses régions du monde. L'année dernière, l'échec de la tentative de faire exploser un avion de ligne des États-Unis nous a rappelé une fois de plus que le terrorisme demeure une menace mondiale. Il faut chercher à résoudre judicieusement les problèmes tenaces tels que la radicalisation et la création de sanctuaires, qui vont de pair avec le terrorisme.

Il est indispensable que tous les protagonistes adoptent des démarches protéiformes pour éliminer le terrorisme. Le Gouvernement japonais continuera de prendre une part active aux efforts internationaux dirigés par l'ONU pour lutter contre le terrorisme. À ce titre, l'examen récent de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies nous a donné l'occasion de réaffirmer notre ferme intention de lutter contre le terrorisme.

Nous escomptons que les efforts déployés par l'ONU en la matière seront renforcés par la coordination assurée par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, évitant les doubles emplois et les chevauchements dans son action.

Pour lutter contre le terrorisme, il est indispensable que le Conseil de sécurité joue un rôle dirigeant. Il a pris diverses mesures efficaces, grâce notamment aux activités menées par les trois comités chargés de lutter contre le terrorisme créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004). Nous constatons que la résolution 1904 (2004) a contribué à faire en sorte que la procédure concernant les régimes de sanctions contre les terroristes soit juste et transparente. Nous nous félicitons également de l'examen de la Liste récapitulative récemment mené à bien par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité contre Al-Qaida et les Taliban.

En dépit des autres mesures encourageantes que nous avons prises pour lutter contre le terrorisme, il subsiste des écarts entre les moyens dont disposent les États Membres. En conséquence, nous estimons que les visites dans les pays et les évaluations préliminaires de la mise en œuvre menées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme contribuent pour beaucoup à définir les besoins d'appui et à coordonner les activités de renforcement des capacités. Nous espérons que le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive redoubleront d'efforts pour renforcer les capacités antiterroristes de tous les États Membres en promouvant l'assistance technique.

La lutte contre le terrorisme figure au rang des principales préoccupations Gouvernement japonais en matière de sécurité. Je réaffirme notre détermination à continuer à contribuer activement à la lutte contre le terrorisme menée par la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à M. Heller, je voudrais le remercier pour la compétence avec laquelle il dirige le Comité 1540.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos paroles aimables. Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Ministre Davutoğlu, ainsi que votre délégation, d'avoir pris l'initiative de tenir ce débat important et opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de sa présence parmi nous et des informations qu'il a communiquées aux membres de ce Conseil.

Les nombreuses attaques et les tentatives d'attentat avortées survenues récemment dans de nombreuses régions du monde montrent hélas que ce fléau continue de faire peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales. Face à cette réalité,

la délégation mexicaine condamne une fois encore on ne peut plus fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, d'où qu'il vienne et quelles qu'en soient les raisons. Nous sommes fermement attachés à l'action antiterroriste internationale. Le présent débat donne non seulement l'occasion de le réaffirmer, mais aussi de recenser les progrès qui ont été accomplis et les défis qui subsistent dans ce domaine.

Le Mexique a toujours été un ardent défenseur du strict respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'une question prioritaire que nous avons défendue dans les différentes instances du système des Nations Unies, y compris au sein de ce Conseil, mais aussi au niveau du système interaméricain. Les obligations qui découlent du régime antiterroriste établi par le Conseil de sécurité sont conformes aux autres obligations découlant du droit international, en particulier le droit des droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés.

Le Conseil lui-même a confirmé et renforcé ces liens dans diverses résolutions et déclarations, y compris celle que nous allons adopter aujourd'hui. Consolider ces liens complémentaires et qui se renforcent mutuellement permet de mieux comprendre le fléau du terrorisme, d'élaborer des méthodes appropriées pour le combattre, et donc de lutter efficacement. Comme nous l'avons dit en d'autres occasions, légitimité et efficacité vont de pair.

Dans ce contexte, il nous semble important de mettre l'accent sur les progrès réalisés au niveau du régime de sanction mis en place conformément à la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban. Les résolutions 1822 (2008) et 1904 (2009) ont également grandement contribué à la transparence du régime et au respect d'une procédure régulière. Ces progrès ont eu un impact concret, comme en témoignent la révision récente de la Liste récapitulative et la mise en place du Bureau du Médiateur.

Nous ne saurions toutefois trop insister sur le fait que les procédures ne seront ni équitables ni claires tant que nous ne disposerons pas d'un recours utile pour l'inscription et la radiation. C'est l'un des défis les plus importants auquel le régime antiterroriste et les régimes de sanction du Conseil de sécurité sont confrontés actuellement, compte tenu du droit établi au niveau international.

Nous convenons qu'il faut adopter une démarche multidimensionnelle dans notre lutte contre la menace

terroriste en nous attaquant aux causes sous-jacentes de sa propagation. Le Mexique estime plus particulièrement que l'exclusion, la marginalisation, l'ignorance et la pauvreté sont, dans certains cas, des terrains fertiles pour propager cette menace. Il est donc nécessaire de renforcer l'approche intégrée adoptée dans les initiatives prises pour réduire la pauvreté, l'exclusion et la frustration des peuples, des groupes et des individus qui n'ont plus, selon les contextes régionaux, d'espoirs ou d'aspirations politiques légitimes.

La démarche intégrée suivie par la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, avec ses quatre piliers, nous indique la voie à suivre. L'examen que l'Assemblée générale vient de mener à bien et la résolution 64/297 de l'Assemblée montrent que la communauté internationale est unie dans cette démarche. La communauté internationale dispose d'un cadre juridique international solide qui couvre un large éventail d'actes terroristes. Ce régime juridique et le dispositif institutionnel défini dans le cadre de la Stratégie mondiale constituent un cadre idéal de coopération.

La délégation mexicaine, comme d'autres délégations, tient à souligner qu'il importe de conclure une convention générale contre le terrorisme afin de compléter ce cadre juridique. Les négociations sur cette question n'ont que trop duré et nous appelons de nouveau à leur conclusion rapide. Nous disposons de nombreux instruments juridiques spéciaux de lutte contre le terrorisme, et pourtant nous avons été incapables de définir ce phénomène.

L'efficacité des normes internationales, y compris les résolutions pertinentes du Conseil, dépend, dans une large mesure, de leur mise en œuvre au niveau national. Par conséquent, nous considérons qu'il faut redoubler d'efforts pour que les institutions spécialisées des Nations Unies, telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, fournissent une assistance technique de manière plus volontariste. Nous rappelons également qu'il importe de tenir compte des réalités et des besoins au niveau local. Compte tenu de la multiplication des directives mondiales en matière de lutte contre le terrorisme, il est également essentiel de renforcer une approche intégrée, ancrée dans le renforcement de la primauté du droit.

Les avantages d'un monde interdépendant où les frontières sont ouvertes à la circulation des personnes

et au commerce des marchandises ne doivent pas donner aux terroristes la possibilité de se déplacer librement, de se livrer sans entrave au trafic d'armes ni de mobiliser des ressources sans aucun contrôle. Le Mexique réaffirme son attachement à la consolidation des mesures concrètes qui renforcent les contrôles frontaliers.

Une coordination étroite entre les trois organes subsidiaires du Conseil est un autre aspect fondamental. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine et il faut continuer à les accroître. En sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Mexique tient à réaffirmer son attachement à une telle coordination. La menace de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive, en particulier à des fins terroristes, est l'un des risques les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Sur la base du vaste examen achevé en janvier dernier, nous avons mené d'intenses consultations dans le cadre d'une réflexion approfondie sur le Comité 1540 et son rôle à l'avenir, pour empêcher grâce à la consolidation de la coopération internationale la prolifération d'armes de destruction massive aux mains d'acteurs non étatiques.

Je voudrais conclure en vous félicitant, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, pour l'excellente façon dont vous avez dirigé les travaux du Comité contre le terrorisme (CCT). Sous la présidence turque, le CCT a connu un regain de dynamisme qui commence à donner des résultats significatifs. La rationalisation des méthodes de travail, les débats thématiques et les exposés plus fréquents aux Membres de l'ONU en sont autant d'exemples. Des initiatives comme la réunion d'Ankara, en juin dernier, et la réunion avec les procureurs chargés de la lutte contre le terrorisme, prévue pour la fin de l'année, sont cruciales pour mieux prévoir les activités du Comité et promouvoir l'entente et la coopération entre les capitales, conditions indispensables pour que nos efforts communs contre ce fléau soient plus efficaces.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la Turquie d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat sur la lutte contre le terrorisme. Je tiens également à remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Davutoğlu, d'être présent aujourd'hui pour présider cette séance. La délégation chinoise tient également à saisir cette occasion pour féliciter la Turquie de l'excellent travail accompli à la tête du Comité contre le terrorisme (CCT).

Le terrorisme est une menace universelle à laquelle toute la communauté internationale est confrontée. Le Gouvernement chinois a toujours appuyé une lutte résolue contre toutes les formes de terrorisme.

À cet égard, les efforts antiterroristes doivent obéir à une seule et même norme. La communauté internationale doit lutter résolument contre les activités terroristes, dès qu'elles ont lieu et où qu'elles aient lieu. La coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme doit rejeter la pratique du « deux poids, deux mesures ». Sans cela, les efforts déployés manqueront leur cible, iront à l'encontre de l'intention initiale de la lutte contre le terrorisme et pourront même faire naître une culture de l'impunité. La lutte contre le terrorisme doit être fondée sur la coopération internationale et la synergie d'une coordination renforcée, au sein de laquelle l'ONU et le Conseil de sécurité doivent jouer le rôle central.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a adopté une série de résolutions en matière de lutte contre le terrorisme tandis que l'Assemblée générale adoptait la Stratégie antiterroriste mondiale. Ces documents ont fourni les orientations nécessaires à la coopération antiterroriste internationale. La lutte antiterroriste doit être menée en conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et dans le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Tous les pays se doivent de renforcer leur législation et leur appareil répressif national pour lutter contre le terrorisme, et de coopérer davantage au niveau des mécanismes d'alerte rapide, de la lutte contre le terrorisme, du financement du terrorisme, des restrictions imposées aux déplacements, des contrôles aux frontières et de l'échange de renseignements, entre autres.

La Chine est favorable à un rôle accru pour le Comité contre le terrorisme, s'agissant d'aider les pays à renforcer leurs capacités et d'apporter une aide supplémentaire aux pays en développement en matière de lutte contre le terrorisme. L'action antiterroriste doit s'efforcer de s'attaquer simultanément au phénomène et à ces causes profondes. Le terrorisme procède d'un écheveau extrêmement complexe de causes politiques, sociales et économiques. Et c'est pourquoi l'action antiterroriste devrait s'axer sur l'élimination de la pauvreté et des inégalités sociales, le règlement satisfaisant des conflits régionaux et la prévention du séparatisme, de l'extrémisme, des réflexes de haine et

d'intolérance, afin d'assécher le terreau fertile du terrorisme.

Si nous négligeons de consentir ces efforts simultanés en continuant de compter simplement sur les méthodes militaires et les appareils de répression, nous risquons de nous retrouver dans une situation encore plus propice au terrorisme, même après l'adoption de ces mesures. La lutte contre le terrorisme devrait également prôner le dialogue et les échanges entre civilisations, religions, et groupes raciaux et ethniques afin de renforcer la compréhension mutuelle et la tolérance. La lutte contre le terrorisme ne doit pas mettre en exergue des éléments idéologiques. Enfin, la Chine s'élève contre le fait de lier le terrorisme à un pays, à une race ou à une religion particuliers.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République turque.

La Turquie a une longue expérience de première main du terrorisme. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour exprimer notre solidarité avec toutes les victimes du terrorisme dans le monde et pour adresser nos sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie aux mains des terroristes.

Cette expérience malheureuse et douloureuse nous a appris, entre autres choses, que la coopération internationale est indispensable dans la lutte contre ce fléau. En effet, les terroristes opèrent au mépris de toutes les frontières, mettent à profit toutes les occasions qui leur sont offertes et utilisent toutes les technologies sur lesquelles ils peuvent mettre la main aux quatre coins de cette planète mondialisée. La lutte contre cette menace doit donc être ferme, cohérente et capable de s'adapter rapidement.

L'ONU a un rôle central à y jouer en définissant le cadre dans lequel elle se déroulera. De fait, en adoptant un certain nombre de conventions, de protocoles et de résolutions, l'ONU a doté la communauté internationale d'une solide structure juridique de lutte contre le terrorisme. Ces instruments nous ont permis de définir les normes applicables et les mesures nécessaires à la prévention et à la répression des actes terroristes et à la poursuite en justice de leurs auteurs et facilitateurs.

Toutefois, il existe toujours un fossé regrettable et encore trop important entre les objectifs auxquels répondent ces mesures et la triste réalité. Il nous

incombe à tous, par conséquent, en tant que membres du Conseil, d'examiner sans complaisance la nature des insuffisances actuelles et de chercher les moyens d'y remédier. Ce serait le premier pas fondamental à franchir pour redynamiser la lutte contre le terrorisme au niveau international. Je voudrais maintenant citer les domaines dans lesquels nous voyons en ce qui nous concerne quelques insuffisances.

La justice pénale est à cet égard un exemple particulièrement éloquent. Les victimes du terrorisme veulent en effet voir punis ceux qui se rendent responsables d'actes terroristes; les terroristes, pour leur part, ne devraient s'attendre à aucune immunité de la part de la justice. Or, les terroristes sont toujours capables d'exploiter des lacunes juridiques dans les mécanismes existants, quand ils ne parviennent pas, dans certains cas, à échapper à la justice pénale au vu et au su de chacun. Ainsi, l'octroi de l'asile aux auteurs et soutiens du terrorisme demeure un obstacle majeur à l'extradition. D'où la nécessité de combler ces lacunes tout en maintenant la primauté du droit.

Le financement du terrorisme représente un autre domaine important où il reste encore beaucoup à faire. En dépit de la Convention pour la répression du financement du terrorisme et de la résolution 1373 (2001) du Conseil, ce problème critique perdure. C'est particulièrement dans ce domaine que les organisations terroristes se jouent au maximum de la communauté internationale en l'absence de stratégie harmonisée et cohérente. Les méthodes employées, telle que l'extorsion de fonds, la collecte de fonds par le biais d'organisations écrans et le transfert de fonds par coursiers, sont bien connues. Pour faire échec à ces activités, la communauté internationale doit adopter une démarche unifiée et cohérente, efficace et axée sur les résultats.

Une autre question qui mérite qu'on s'y arrête est le phénomène de l'incitation au terrorisme. La résolution 1624 (2005) du Conseil appelle tous les États à voter des lois interdisant l'incitation au terrorisme. Or, on observe une tendance croissante à la propagande liée au terrorisme. Les organisations terroristes tirent avantage des libertés dont nous bénéficions au sein de nos sociétés pour les exploiter à leur profit, notamment pour terroriser leur public, l'inciter à l'extrémisme et, par là, favoriser le recrutement de nouveaux agents et l'adhésion à leurs thèses. On trouve même des exemples d'organisations terroristes dirigeant, sous des pseudonymes, des chaînes de télévision. Nous ne pouvons permettre que

des droits démocratiques fondamentaux, tout particulièrement celui du droit à la liberté d'expression, soient exploités pour des motifs liés aux buts et visées d'organisations terroristes. Nous nous devons, collectivement, d'empêcher cela et de ne souffrir aucune exception.

Après avoir passé en revue un certain nombre des lacunes existant dans notre action, je voudrais maintenant me pencher sur les raisons sous-jacentes qui expliquent notre impuissance à combler ces lacunes, lesquelles persistent depuis trop longtemps.

Je voudrais, pour commencer, aborder la question de la volonté politique. Soyons francs : parfois, c'est l'absence de volonté politique qui est au cœur du problème. On ne peut permettre cela. Notre position ne doit être prise en défaut ni en parole ni en acte.

Le manque de moyens de lutte contre le terrorisme, notamment le manque de savoir-faire et de ressources, est un autre grand problème pour de nombreux pays. Les pays qui, dotés de la volonté nécessaire, manquent, pour une raison ou une autre, de moyens pour combattre le terrorisme méritent notre soutien. La Turquie a signé des accords avec plus de 70 pays dans le domaine de la sécurité, aux fins de les faire bénéficier de l'échange de données d'expérience et pour les aider à renforcer leurs capacités. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens et nous encourageons les autres à en faire autant.

L'ONU, principale instance où s'élaborent les normes antiterroristes mondiales, joue aussi un rôle important s'agissant d'aider les pays tenus d'appliquer ces normes. Nous saluons et appuyons énergiquement, à cet égard, les efforts des organismes compétents des Nations Unies en matière de renforcement des capacités. J'aimerais en particulier insister sur l'importance de la démarche régionale ciblée suivie par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Nous félicitons également du concours précieux apporté par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Il est certain qu'il existe un besoin croissant en matière de renforcement des capacités et de coopération transrégionale dans le cadre de la consolidation nécessaire de la structure internationale de lutte contre le terrorisme. De tels efforts doivent être également mieux coordonnés au sein des organes des Nations Unies comme avec d'autres parties prenantes de la sphère multilatérale telles que la Banque mondiale, la société civile et le secteur privé. Voilà pourquoi nous appuyons fortement le

renforcement du rôle de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme dans ce domaine.

Enfin et surtout, les activités de lutte contre le terrorisme doivent être menées en toute légitimité. Le respect des droits de l'homme et la primauté du droit sont des éléments indispensables à une campagne antiterroriste efficace. Nous sommes heureux de relever que les organes des Nations Unies ont accompli des progrès tangibles dans ce sens. À cet égard, je tiens tout particulièrement à citer la résolution 1904 (2009) du Conseil portant création du poste de médiateur. Toutefois, le Conseil continue d'essayer des critiques dans ce domaine. Il lui appartient donc de souligner encore et encore que la sécurité et la liberté ne sont pas des objectifs mutuellement exclusifs et qu'il n'y a pas là de jeu à somme nulle.

Le défi auquel nous sommes confrontés ne se limite pas à remédier aux insuffisances du cadre mondial actuel de lutte contre le terrorisme : nous devons aussi engager volontairement le débat prospectif sur les menaces naissantes, tels que les liens croissants qu'entretiennent les groupes terroristes et la criminalité organisée, l'avènement du cyberterrorisme et la propagation d'idéologies extrémistes. Ce faisant, nous devons également envisager les mesures nécessaires pour faire face à ces problèmes.

Je voudrais aussi exprimer à ce stade ma conviction que l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, doit veiller à ne pas axer ses efforts uniquement sur la lutte contre le terrorisme. Elle doit en effet poursuivre un objectif plus global et déployer des efforts visant aussi à prévenir le terrorisme. Le Conseil pourra ainsi travailler en coopération étroite avec l'Assemblée générale pour agir sur les conditions favorables à la propagation du terrorisme. En tout état de cause, l'Organisation des Nations Unies est l'instance la plus compétente pour trouver les moyens de s'attaquer à la nature globale de ces problèmes.

Mes observations supposent des tâches redoutables pour l'ONU, à qui il est demandé de rassembler les différents acteurs de la lutte antiterroriste, de fournir connaissances et compétences aux États Membres, d'établir des normes mondiales pour faire face de manière globale à la nature changeante du terrorisme, et de suivre la mise en œuvre de ces mesures. Il est évident que, si nous attendons cela de l'ONU, je dois également affirmer la détermination de mon pays à appuyer de tels efforts. La volonté commune des États Membres de l'ONU me

laisse espérer que nous pouvons réussir et que le terrorisme peut être et sera mis en échec.

Je pense que le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à la séance d'aujourd'hui traduit bien notre détermination à veiller à ce que la lutte contre le terrorisme demeure une priorité à l'échelon international et à mettre en lumière certains aspects de la lutte antiterroriste appelant une plus grande attention et de nouvelles approches.

Avant de terminer, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité de leur coopération et de leurs contributions pour préparer la présente séance thématique et la déclaration présidentielle.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le rôle du Conseil de sécurité doit être de faire avancer collectivement les efforts de lutte antiterroriste et de tirer parti de séances telles que celle

d'aujourd'hui pour procéder à un examen constructif de la question. Nous pensons que les autres griefs n'ont pas leur place dans ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet du débat d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote [S/PRST/2010/19](#).

Il en est ainsi décidé.

Je tiens à remercier tous les ministres et représentants permanents et le Secrétaire général de leur contribution à cette importante séance.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 55.